## Note relative à la portée et au niveau de détail (NRD)

# Renforcement de la Vision environnementale 2021 pour la Vision environnementale Limbourg 2025

projet de texte

juin 2024

Donneur d'ordre : L'exécutif provincial du Limbourg néerlandais Boîte postale 5700 NL-6202 MA MAASTRICHT

#### Sommaire

- 1. Introduction
  - 1.1. Contexte
  - 1.2. La procédure d'EIE dans le cadre de l'élaboration de la Vision environnementale Limbourg 2025
  - 1.3. Vision environnementale, cycle politique et évaluation des incidences sur l'environnement
  - 1.4. Contenu de la NRD
  - 1.5. Traitement des commentaires sur le projet de NRD
- 2. Renforcement de la Vision environnementale du Limbourg
  - 2.1. Début du renforcement de la Vision environnementale 2021
  - 2.2. Comment le renforcement de la Vision environnementale s'opèret-il ?
  - 2.3. Quel rôle l'EIE peut-elle jouer à cet égard?
- 3. Les défis qui attendent le Limbourg
  - 3.1. Le Limbourg dans un monde qui évolue
- 4. Le cadre d'évaluation et de comparaison
  - 4.1. Le cœur du projet d'EIE : évaluer les effets des choix politiques
  - 4.2. Quels indicateurs utiliserons-nous?

Annexe 1: Termes et abréviations

Annexe 2 : Cadre d'évaluation projet EIE POVI 2021

#### 1 Introduction

#### 1.1 Contexte

La Province du Limbourg s'apprête à procéder à un renforcement de la Vision environnementale du Limbourg (POVI) adoptée le 8 octobre 2021 par les États provinciaux (« Provinciale Staten », PS) du Limbourg. Raison de la mise à jour :

- Lors de l'adoption de la POVI en 2021, les PS ont exprimé le souhait que certains aspects soient renforcés.
- Le manque d'espace, d'espace environnemental, d'espace sur le réseau énergétique et d'eau est une question urgente et exige des choix précis dans le domaine physique. Elle nécessite une régie dans l'espace.
- La proposition spatiale « Ruimtelijk Voorstel Limburg », élaborée à la demande du gouvernement et en collaboration avec la région, a été adoptée par l'exécutif provincial (« Gedeputeerde Staten », GS) le 19 décembre 2023. Dans cette proposition spatiale, les principales problématiques de choix dans le domaine physique ont été identifiées. Elle a indiqué les choix qui seront (devront être) opérés par la région.

Nous développons ce point à la section 2.

Dans la **Vision environnementale** renforcée **du Limbourg** (ci-après dénommée « POVI »), nous nous efforcerons autant que possible de trancher sur les problématiques du choix telles qu'elles ont été identifiées dans la proposition spatiale et les études de conception. Nous assurerons la cohérence des questions sectorielles par zone et fournirons également des visions cohérentes (intégrales) par zone pour l'avenir des différentes parties du Limbourg : comment voulons-nous que ces sous-régions de notre province se développent à l'horizon 2030, puis à l'horizon 2050 ? Et que faut-il faire pour garantir la réalisation des objectifs et des ambitions dans chaque sous-région ? La POVI contiendra toujours les grandes lignes de la politique en matière de cadre de vie physique par thème sectoriel. Cela s'applique également aux domaines de la santé et de la sécurité, de l'économie et de la signification sociale des choix spatiaux.

#### 1.2 La procédure d'EIE dans le cadre de l'élaboration de la Vision environnementale Limbourg 2025

La POVI fixe le cadre stratégique de l'action provinciale par rapport aux futurs développements et activités. La POVI reprend ainsi les choix importants pour la politique à mener et constitue la base de plans et projets plus détaillés.

Une procédure d'EIE a été suivie pour la prise de décision concernant la POVI 2021. Dans son avis sur le projet d'EIE établi pour la POVI 2021, la commission souligne que, dans le cadre d'une vision environnementale générale et principalement axée sur les processus, il n'est pas possible de déterminer les effets des projets et de se prononcer sur la réalisation des objectifs. Le renforcement de la POVI consiste ainsi à opérer des choix (précis) spécifiques à une zone donnée concernant les points de friction et les revendications spatiales. Nous pensons donc qu'un projet d'EIE apporte une valeur ajoutée dans ce contexte.

Afin de tenir pleinement compte des intérêts environnementaux<sup>1</sup> dans ces choix spécifiques, une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) sera réalisée en vue de l'élaboration de la Vision environnementale renforcée, de même qu'un rapport EIE et une évaluation afférente.<sup>2</sup> Nous avons l'intention de discuter de notre point de vue avec la commission d'EIE au début de la procédure.

La première étape de la procédure d'EIE est la préparation et la publication de ce projet de **Note relative à la portée et au niveau de détail** (« Notitie Reikwijdte en Detailniveau », NRD). Ce document annonce l'intention de procéder à l'EIE et donne à chacun la possibilité de formuler des commentaires. L'annonce du projet de NRD est liée à l'annonce du renforcement de la POVI par la Province du Limbourg. Une version finale de la NRD sera adoptée sur la base des commentaires suscités par le projet de NRD.

Ce projet de NRD décrit dans les grandes lignes ce qui sera étudié dans le cadre de l'EIE (portée) et la méthode adoptée pour ce faire (niveau de détail). Il est prévu que l'EIE se fasse en lien étroit avec le renforcement de la POVI.

Évaluation des incidences sur l'environnement Renforcement de la Vision environnementale du Limbourg : approche large

L'évaluation des incidences sur l'environnement est réalisée sur la base des dispositions de la Loi sur la planification environnementale (« Omgevingswet ») et les réglementations européennes qui la soustendent. Dans cette loi, le terme « environnement » est utilisé, par exemple, pour décrire la raison d'être de l'EIE, à savoir la prise en compte équitable des intérêts environnementaux dans la prise de décision.

Cependant, le terme « environnement » n'est plus représentatif à l'heure actuelle ; la procédure d'EIE actuelle adopte une vision large et intégrée. Cela signifie par exemple que la santé, la sécurité, la durabilité, la mobilité et l'accessibilité sont également examinées.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la planification environnementale, nous parlons davantage de l'environnement ou du cadre de vie (physique).

#### 1.3 Vision environnementale, cycle politique et évaluation des incidences sur l'environnement

La loi sur la planification environnementale accorde une place stratégique au principe fondamental de la politique, à savoir le cycle d'élaboration, de développement, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la politique. Les choix stratégiques à long terme qui constituent le cœur d'une vision environnementale sont le résultat de l'élaboration de politiques nouvelles et/ou adaptées.

Dans l'approche du cycle politique, l'élaboration des politiques est initiée et alimentée par des tendances autonomes, de nouvelles idées et de nouveaux développements (tels que le changement climatique et la nécessité d'une transition énergétique). Le suivi et l'évaluation des politiques existantes par rapport à ces nouveaux développements conduisent alors à de nouvelles politiques ou à l'ajustement des politiques existantes.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Le terme « environnemental » ne couvre plus le contenu, mais est toujours utilisé comme terme juridique (voir également le cadre).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Il est d'usage en néerlandais d'utiliser les abréviations m.e.r. et MER. L'abréviation m.e.r., en lettres minuscules séparées par des points, renvoie à la procédure complète, l'évaluation des incidences sur l'environnement. MER (EIE en français), en lettres majuscules et sans points, se réfère au rapport d'incidences sur l'environnement qui accompagne l'évaluation. Là encore, l'EIE ne porte pas uniquement sur l'environnement, mais sur le cadre général d'évaluation de tous les facteurs environnementaux pertinents.



Illustration 1.1 Cycle politique tel qu'il figure sur le site web www.aandeslagmetdeomgevingswet.nl

La création d'une POVI est toujours le résultat des réflexions, des connaissances et de l'élaboration des politiques jusqu'au moment de son adoption. L'évaluation des incidences sur l'environnement a plusieurs fonctions dans le processus menant à une POVI :

- l'adoption d'un cadre d'évaluation intégré ;
- l'identification et l'inscription à l'ordre du jour des futurs problèmes potentiels dans le cadre de vie, en tant que contribution à l'élaboration des politiques ;
- la participation au développement d'options politiques (thématiques), en particulier d'orientations pour les problématiques de choix identifiées
- l'évaluation des options politiques (thématiques) possibles ;
- la contribution à la formulation de la politique intégrée de la vision environnementale, y compris l'identification des contradictions ou des opportunités;
- la clarification et l'évaluation intégrale des incidences (environnementales) de la politique proposée sur le cadre de vie ; ceci peut être considéré comme une partie importante de la fonction formelle (légale) de l'EIE pour la vision environnementale.

Ce point est développé au chapitre 4 de la présente NRD3.

#### 1.4 Contenu de la NRD

Le chapitre 2 décrit comment la Province envisage la Vision environnementale. Il s'agit du processus qu'elle a mis en place pour renforcer la Vision environnementale 2021 et pour définir le contenu visé pour la Vision environnementale 2025 (quel sera le degré d'abstraction ou de concrétisation de la vision et des éléments spécifiques aux régions ?). Les principales tâches [actualisées] du Limbourg pour les années à venir sont décrites au chapitre 3. Ces tâches déterminent la portée des études réalisées dans le cadre de l'EIE. Le chapitre 4 décrit le cadre d'évaluation intégré requis pour les différentes fonctions de l'EIE. Cette section de la NRD décrit le niveau de détail des études et des analyses à réaliser. L'approche prévue pour l'EIE en conjonction avec l'élaboration de la Vision environnementale est expliquée au chapitre 4 de cette NRD. Les annexes comprennent un glossaire et le cadre d'évaluation du projet d'EIE POVI 2021.

 $<sup>^3</sup>$  En termes de cycle politique, l'EIE joue donc un rôle tant dans l'évaluation ex post que dans l'évaluation ex ante des politiques

#### 1.5 Traitement des commentaires sur le projet de NRD

Le projet de NRD sera mis à disposition pour consultation. Chacun aura alors la possibilité de soumettre son point de vue.

Sur la base d'un projet de NRD, nous consulterons, en tant qu'autorité compétente, les conseillers juridiques, la commission d'EIE et les administrations compétentes sur la portée et le niveau de détail de l'EIE.

### 2 Renforcement de la Vision environnementale du Limbourg 2021

Ce chapitre explique brièvement le renforcement de la Vision environnementale du Limbourg 2021.

#### 2.1 Début du renforcement de la Vision environnementale 2021

L'exécutif provincial (« Gedeputeerde Staten », GS) du Limbourg a adopté son plan d'approche pour le renforcement de la POVI le 26 mars 2024 et l'a transmis aux États provinciaux (« Provinciale Staten », PS) pour examen. La commission Cadre de vie des États provinciaux a examiné le plan d'approche le 19 avril. Les grandes lignes de l'approche ont été approuvées par la commission qui a livré des commentaires et des points d'attention concernant le processus et le produit.

Le plan d'approche expose la raison d'être du renforcement de la POVI et relève les différences importantes par rapport à la POVI actuelle.

#### Raison d'être du renforcement

Le 8 octobre 2021, la première Vision environnementale provinciale (POVI) a été adoptée par les PS. Cette vision a maintenant plus de deux ans et demi. Compte tenu du niveau d'abstraction et de la longue échéance (2030-2050) de tels documents, une révision n'est normalement pas nécessaire à l'issue d'une période aussi courte. Comme indiqué au point 1.1, il y a toutefois plusieurs raisons de le faire maintenant.

#### a. Orientation et pilotage accrus

Lors de l'adoption de la POVI en 2021, les municipalités et les PS ont exprimé le souhait de voir un renforcement de certaines parties. Le GS (8980) s'est alors engagé à élaborer des scénarios de développement avec différentes options par le biais d'études de conception par région et à les soumettre aux PS. Ces études de conception sont désormais achevées (Limbourg Nord Ouest, Perspective de développement NOVEX De Peel, Panorama Limbourg Sud, Limbourg Central) ou en cours (Limbourg Nord Est) et fournissent des éléments pour la concrétisation et l'approfondissement de la POVI.

#### b. Régie de l'espace

Le manque d'espace, d'espace environnemental, d'espace sur le réseau énergétique et d'eau est une question urgente et exige des choix précis dans le domaine physique. Ces choix sont indispensables pour éviter de compromettre l'état d'avancement des transitions visées (zones rurales, énergie, économie circulaire). La proposition spatiale (adoptée par le GS le 19 décembre 2023) met en lumière les nombreux objectifs (y compris l'origine, la gravité et le statut). Elle nécessite une régie de l'espace. Le 25 avril 2023, le GS a adressé aux PS une communication détaillée à ce sujet (« Regie op ruimteclaims, op weg naar een samenhangende aanpak »). Le gouvernement note également que la grande transformation des Pays-Bas nécessite davantage de direction, y compris de sa part (voir entre autres Avant-projet du document de

politique spatiale « Nota Ruimte »).

En décembre 2023, le Conseil de l'environnement et de l'infrastructure (RIi) a publié son rapport consultatif intitulé « de uitvoering aan zet: omgaan met belemmeringen bij de uitvoering van beleid in de fysieke leefomgeving » (À l'exécution de jouer : gérer les obstacles à la mise en œuvre de la politique de l'environnement physique(, dans lequel il souligne que les visions environnementales sont le lieu par excellence où s'articule l'histoire d'une tâche, d'une zone ou d'une région et où des priorités peuvent être fixées.

#### c. La proposition spatiale

Après deux séries de consultations auprès de la Commission provinciale du cadre de vie, les trois régions et l'agence de l'eau du Limbourg, la proposition spatiale (« Ruimtelijk Voorstel ») pour le Limbourg a été adoptée par l'exécutif provincial le 19 décembre 2023, puis présenté au gouvernement. La remise officielle au ministre de Jonge a eu lieu le 8 février 2024. La proposition spatiale a identifié, en partie à l'invitation du gouvernement, les principales problématiques de choix dans le domaine physique. Elle a indiqué les choix qui seront (devront être) opérés par la région. D'autre part, elle a explicitement indiqué que la Province assure la régie pour parvenir conjointement à ces choix. Dans cette perspective, il a été indiqué que nous commencerions à préparer le renforcement de notre Vision environnementale au début de l'année 2024.

Une raison supplémentaire est que des choix spécifiques à une zone (établissant un cadre) et ayant un impact sur le domaine physique sont élaborés dans divers processus et qu'il convient de les aborder de manière cohérente. L'énergie, la construction de logements, la mobilité, le développement de zones d'activités et l'approche de toutes les problématiques dans les zones rurales nécessiteront la plus grande attention lors de la préparation de la mise à jour de la POVI. En ce qui concerne les choix établissant un cadre dans le domaine physique, ils seront finalement opérés par les PS dans le cadre de la Vision environnementale. Les États provinciaux ont demandé en 2021 à ce que la POVI fournisse davantage d'orientation et de pilotage. Il est donc important qu'ils puissent faire leurs choix spécifiques à chaque région grâce à ce renforcement de la POVI.

La nécessité de traduire les idées et les connaissances actuelles en décisions au cours du processus de mise à jour exigera une vigilance dans l'interaction administrative entre l'exécutif provincial et les États provinciaux sur la voie de la POVI renforcée à adopter par les PS.

Ce dernier point est également important en vue d'inclure des dispositions juridiquement contraignantes dans le Règlement environnemental. En effet, la POVI et les programmes visant à élaborer les politiques qui en découlent ne sont contraignants que pour la Province.

#### Résultat visé/image du produit

Le résultat visé est une Vision environnementale provinciale (POVI) renforcée que les États provinciaux adoptent. La POVI remplit le rôle central dans le domaine physique tel qu'il est décrit dans la loi sur l'environnement et occupe une position claire (claire pour tout le monde) dans le système des politiques. Un document évolutif bénéficiant d'un soutien maximal de la part des partenaires et des parties prenantes. Il s'agit aussi et surtout d'un document qui permet de faire

des choix tranchés par rapport aux problématiques de choix identifiées dans les études de conception et la proposition spatiale.

Un document qui constitue également la base d'une politique provinciale d'aménagement du territoire visant à une « répartition équilibrée des fonctions entre les lieux » (conformément à la Loi sur la planification environnementale) et qui répond aux exigences posées par la loi pour de tels documents.

En ce qui concerne l'image du produit et le processus, un certain nombre de choix de principe ont été opérés.

#### A. Lien avec le processus de renforcement du Règlement environnemental?

Le Règlement environnemental (« Omgevingsverordening ») va lui aussi devoir être actualisé afin de garantir l'effet juridiquement contraignant des volets politiques qui doivent ou devraient l'être aux yeux des États provinciaux. Il s'agit de dispositions d'instruction qui sont destinées aux municipalités et/ou à l'agence de l'eau ou de dispositions ayant directement des effets qui sont destinées aux entreprises et aux citoyens. De telles dispositions se fondent dans le Règlement environnemental sur les déclarations de politique générale contenues dans la POVI ou dans les programmes ou autres documents de politique générale dans lesquels nous approfondissons la POVI. En raison du lien étroit existant entre la Vision environnementale et le Règlement environnemental, l'approche consiste à mener le plus possible les deux processus de manière conjointe.

Dans la pratique, cela revient à ce qui suit. Dès que les grandes lignes des choix politiques et des mesures seront claires, nous commencerons à travailler sur une traduction en dispositions juridiques dans le règlement pour les volets pour lesquels cela est jugé souhaitable. Il apparaîtra alors clairement si une intégration juridique adéquate dans le règlement est possible. L'objectif n'est pas de faire coïncider complètement les procédures d'avis pour la vision et le règlement, mais d'attendre, avant de mettre en consultation le projet de Règlement environnemental, que les avis sur le projet de POVI aient été évalués et que l'exécutif provincial ait envoyé une proposition finale de POVI aux États provinciaux.

Dans l'intervalle (mai 2024), une modification *provisoire* du Règlement environnemental a été lancée pour les sujets suivants : parcs solaires sur terres agricoles, règle personnalisée pour les parcelles commerciales > 5 ha, valeurs environnementales et risques d'inondation, modification technique concernant la zone de protection du Télescope Einstein. Adoption prévue par les PS à l'automne 2024.

#### B. Remplir le rôle de régie provinciale (renforcée).

Les problématiques de choix ont été identifiées dans la proposition spatiale. Les études de conception reprennent des scénarios élaborés avec des possibilités de choix spécifiques à une zone pour les futures orientations de développement. Il s'agit, au cours de la période à venir, de parvenir à des choix tranchés sur ces points afin qu'ils puissent être ancrés dans la POVI et éventuellement dans le règlement. C'est la principale raison pour laquelle il faut renforcer la POVI.

D'autre part, elle a explicitement indiqué que la Province assure la régie pour parvenir conjointement à ces choix. La manière dont cela se concrétise dans le processus (par

consensus ou de manière plus directive, avec la répartition des rôles, les modes de coopération et les instruments qui y sont associés) est une question importante sur laquelle nous devrons apporter davantage de clarté. Dans ce contexte, rappelons l'engagement pris par l'exécutif provincial envers les États provinciaux d'élaborer une proposition sur la manière dont la Province peut se saisir davantage de la régie du domaine spatial (engagement 9324).

Cette question est étroitement liée à l'étude sur l'art. 217a (loi provinciale) menée par la Province du Limbourg sur le rôle et le positionnement de la Province dans le pilotage et l'instruction des revendications spatiales découlant des grandes transitions. Cette étude porte à la fois sur le passé (ex post) et sur l'avenir (ex ante). Il est donc naturel d'inclure dans cette étude à la fois l'intention telle que décrite dans la proposition spatiale et l'engagement pris. L'objectif est d'utiliser, dans la mesure du possible, les résultats de ce processus dès la période intérimaire.

Il s'agit notamment d'exploiter les possibilités afin de rendre la structure de coopération et de consultation dans et avec les régions plus efficace et plus dynamique.

#### C. Renforcement, et en partie ajustement plus fondamental.

Une évidence s'impose :

- Un certain nombre de thèmes de la POVI actuelle peuvent être repris dans la nouvelle POVI sans changements majeurs. Il en va ainsi des ambitions affichées, ainsi que des intérêts provinciaux.
- Le champ d'application reste l'ensemble du domaine physique. Des thèmes d'actualité tels que l'espace pour la défense, le stockage de l'énergie, les infrastructures énergétiques/réseaux de chaleur, l'énergie nucléaire, les bâtiments respectueux de la nature, etc. seront ajoutés ou bénéficieront d'une plus grande attention.
- Les textes seront mis à jour. Cela est indispensable, même si la POVI n'a que deux ans et demi d'existence, car il y a beaucoup d'évolutions en même temps (nouveaux cadres nationaux, nouvelle législation, etc.).
- Le déploiement des outils (spatiaux) avait déjà fait l'objet d'une attention particulière dans la POVI actuelle. Dans le contexte de l'entrée en vigueur de la Loi sur la planification environnementale et du processus de renforcement de la régie provinciale, les instruments feront certainement l'objet d'une attention particulière.
- La POVI actuelle est déjà à l'épreuve de la Loi sur la planification environnementale. Sur le plan juridiquement, le projet sous forme numérique prévaut. Conformément aux exigences du système DSO (« Digitaal Stelsel Omgevingswet »), la POVI doit être construite/rédigée de manière axée sur l'objet. Pour la POVI actuelle, c'est le cas dans une mesure limitée, en partie parce que cette POVI ne contient pas de cartes. Compte tenu du mandat des PS, qui consiste à fournir davantage d'orientation et de pilotage, la chose évidente à faire dans la nouvelle POVI est d'exploiter les possibilités offertes par une formulation axée sur l'objet, à savoir lier les déclarations de politique à des zones spécifiques.

L'ensemble des points ci-dessus constitue la modification minimale nécessaire de la POVI. En outre, l'objectif est d'apporter à la POVI les ajustements plus fondamentaux suivants.

- a. La POVI a désormais une portée essentiellement sectorielle et se concentre sur des visions thématiques pour 12 thèmes. Les études de conception commandées par les États provinciaux en collaboration avec les régions sont fondées sur une approche par zone. La proposition spatiale est également beaucoup plus complète. L'objectif est de faire en sorte que cette approche complète soit reflétée dans la nouvelle POVI. Un agencement donné est d'ailleurs toujours nécessaire. La proposition spatiale adopte une division en trois perspectives, conformément à la répartition faite par le gouvernement dans son document afférent « Startpakket fysieke leefomgeving: perspectief voor landbouw en natuur; ordenende netwerken voor energie en (circulaire) economie; leefbare steden en regio's ». Cette division se retrouve également dans la note reprenant les grandes lignes « Nota Ruimte » (il y est question de trois mouvements) et de manière assez similaire dans les études de conception (sous-sol, réseaux, occupation).
- b. La POVI est très complète avec près de 200 pages. La proposition spatiale est beaucoup plus dense. Les commentaires montrent que cette densité et cette concentration sur l'essentiel sont largement appréciées. L'objectif est de parvenir à une POVI (plus) dense. Cependant, il est important de comprendre que la densité de la proposition spatiale est en partie due à sa nature sélective. Des thèmes tels que l'horticulture sous serre, le patrimoine, l'économie des loisirs n'ont pas été développés. Une dichotomie est peutêtre possible dans le texte (choix principaux, élaboration). Bien entendu, dans la mesure où elle peut être intégrée au DSO.
- c. Aux principes limbourgeois formulés dans la POVI, s'ajoute le <u>principe de « guidage de l'eau et du sol ».</u> Il s'agit d'un nouveau principe et en même temps d'une nouvelle concrétisation du principe existant « les caractéristiques et l'identité des zones sont centrales ». 33 choix structurants ont été désignés par le gouvernement dans une lettre d'orientation fin 2022. Des propositions sont actuellement en cours d'élaboration en vue de leur mise en œuvre et de leur sauvegarde. La proposition spatiale indique que la province du Limbourg soutient la ligne du gouvernement national qui consiste à accorder plus d'importance qu'auparavant aux aspects liés à l'eau et au sol dans les considérations. Sans que cela ne conduise à un arbitrage unilatéral.
- d. La POVI actuelle ne contient pas de plan cartographique. L'orientation spatiale de ce projet est également très limitée par rapport à un projet comme POL2001. Dans ce document, quatre profils de qualité, repris dans 10 perspectives (zones dans lesquelles l'accent a été mis plus ou moins sur certains développements spatiaux, par exemple l'espace pour le développement urbain, pour le développement de l'agriculture et du tourisme, etc.) ont été identifiés sous le dénominateur « pilotage en fonction de la variation ».
  - Les études de conception réalisées à présent fournissent une base pour définir des caps pour certaines zones.
  - L'objectif est de fournir <u>davantage d'orientations spatiales</u> par le biais de la POVI modifiée en y incluant une carte. Ceci constitue la base d'une approche par zone. Il peut s'agir de zones à différentes échelles.
- e. La POVI actuelle comprend trois visions régionales (pour le nord, le centre et le sud du Limbourg respectivement, créées en consultation avec les municipalités). Maintenant qu'il existe des études de conception pour chaque région (pour le Limbourg central, elles

seront envoyées aux municipalités et à la Province dans un avenir proche, pour le Limbourg du Nord-Est, elles seront achevées au troisième trimestre 2024), elles constituent les nouvelles visions de l'avenir pour chaque région, le point à l'horizon, la base également des agendas régionaux. Elles constituent un élément fondamental pour la nouvelle POVI. La question de savoir s'il convient d'inclure des visions régionales avec des images cartographiques dans la POVI actualisée ou d'opter pour une <u>image</u> <u>cartographique pour l'ensemble du Limbourg</u> sera examinée plus en détail.

- f. Dans la POVI actuelle, plusieurs questions liées à l'habitabilité retiennent l'attention. L'objectif est d'inclure explicitement la réflexion sur la signification sociale et sociétale des mesures physiques et spatiales. Nous accordons également un rôle plus central au thème de l'<u>habitabilité</u> (y compris la santé et la sécurité).
- g. La POVI actuelle a pour horizon 2050, mais l'élaboration pour le moyen/long terme est assez limitée et très générale. L'objectif est de mettre <u>davantage l'accent sur l'horizon temporel</u>. Dans ce contexte, les études de conception (caps principaux pour les zones) et les visions à long terme pour l'économie, l'énergie, la mobilité et le logement fournissent une contribution importante.
- h. L'objectif est de rendre la <u>composante transfrontalière plus solide</u>, en se basant en partie sur les études de conception et les explorations sectorielles. Peut-être en se concentrant sur quelques thèmes.

#### Problématiques de choix, questions d'exploration, questions de mise en œuvre

Dans la proposition spatiale (voir :https://www.limburg.nl/onderwerpen/omgeving/regieruimteclaims/), nous distinguons les problématiques de choix (« où y a-t-il des points de friction entre les tâches qui nécessitent un choix ? »), les questions d'exploration (« où des explorations supplémentaires sont-elles nécessaires pour mieux comprendre l'impact spatial des tâches ou les conséquences pour la qualité de l'environnement ? ») et les questions de mise en œuvre (« qu'est-ce qui est nécessaire : quelles sont les conditions préalables à une mise en œuvre ciblée et efficace des mesures visées ? »). Ces problématiques ont été identifiées dans la proposition spatiale et fournissent une base pour l'intégration spécifique à une zone.

La proposition spatiale - également élaborée à la demande du gouvernement - doit servir de base à la conclusion d'accords avec le gouvernement pour répondre aux problématiques pour lesquelles nous, en tant que région, attribuons explicitement un rôle au gouvernement dans l'interaction et la coopération de quatre instances des pouvoirs publics.

Les questions soulevées dans les études de conception traitent également de problèmes supralocaux ou régionaux qui doivent également être pris en compte au niveau supra-local pour une bonne compréhension et une approche appropriée. Les problématiques identifiées dans la proposition spatiale et les études de conception sont [naturellement] dans le prolongement l'une de l'autre. Dans la section 3, nous avons brièvement résumé les thèmes concernés. Ce récapitulatif ne réserve [évidemment] aucune surprise.

Dans la section 4.3, nous résumons brièvement la manière dont nous avons l'intention de mettre en place l'EIE afin de faire du projet d'EIE un élément fondamental utile à notre processus visant à affiner la POVI.

#### Les éléments fondamentaux de la POVI

La POVI décrit les développements physiques et spatiaux souhaités à long terme pour notre province : si nous continuons à travailler sur le Limbourg en tant que province où il fait bon vivre, habiter et travailler, comment faudra-t-il traduire de manière cohérente tous les souhaits, intérêts, problématiques et défis physiques et spatiaux de notre société limbourgeoise en caps à suivre pour chaque sous-région ? Et que signifie la poursuite, en toute cohérence, de ce cap fixé pour les choix et les décisions que nous devons prendre à court et à moyen terme ? D'autant plus que l'actualité ne cessera d'attirer l'attention sur des problèmes et des questions partiels.

Le contexte dans lequel nous allons renforcer la POVI actuelle se compose d'éléments fondamentaux qui sont un mélange de perspectives actuelles, à la fois à court terme et à long terme. Accord de coalition et cadres politiques, POVI actuelle, proposition spatiale (y compris équilibre spatial), arrangement spatial possible gouvernement-Province, programmes provinciaux, (avant-projet) Nota Ruimte, programmes nationaux, études de conception Province et régions, visions d'avenir et notes politiques. Les études en cours et prévues, par exemple l'analyse des friches industrielles des parcs d'activités, celles concernant l'économie circulaire, la recherche WUR sur les trains de mesures pour les zones rurales, les scénarios de disponibilité de l'eau, l'état de référence de l'eau et du sol, les explorations de l'impact des nouvelles réglementations européennes et nationales et bien d'autres encore, sont également des contributions importantes.

La députation provinciale a décidé d'élaborer quatre visions d'avenir cohérentes et complète pour l'économie, la mobilité, l'énergie et le logement. Les déclarations d'orientation et les choix stratégiques inclus dans ces visions sont des éléments importants pour la POVI.

Les perspectives de développement des deux zones NOVEX du Limbourg (De Peel et Limbourg Sud) constituent également un élément important. Non seulement les études de conception en font partie, mais elles précisent également les thèmes qui seront abordés avec le gouvernement.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un grand nombre d'éléments que nous devons organiser et relier pour les besoins d'une vision à long terme et des choix qui doivent être opérés à court terme pour réaliser cette vision à long terme. La force de la POVI devrait précisément être de fournir cette vue d'ensemble.

Le projet d'EIE/évaluation afférente constitue un élément fondamental particulier. La présente NRD (projetée) décrit la manière dont nous avons l'intention de l'aborder.

Le « portrait du Limbourg », partie du projet d'EIE Vision environnementale 2021, fournit un bon aperçu des goulets d'étranglement existants dans le cadre de vie, notamment en ce qui concerne la nature, le paysage et la santé. Nous pouvons encore utiliser une partie de ce portrait. Dans tous les cas, nous le complétons par un aperçu de l'utilisation actuelle des terres du Limbourg et des nouvelles revendications spatiales.

Plusieurs programmes provinciaux devraient également nécessiter l'élaboration de projets d'EIE.

#### 2.2 Comment le renforcement de la Vision environnementale s'opère-t-il?

L'approche destinée à renforcer la Vision environnementale comporte plusieurs phases. Dans ce contexte, nous distinguons trois phases principales :

- 1. La phase de préparation, qui aboutit au démarrage effectif du processus
- 2. La phase d'élaboration de la politique, qui aboutit à un projet de POVI
- 3. La phase de prise de décision, qui aboutit à l'adoption de la POVI par les États provinciaux

La rédaction d'un document relatif à la portée et au niveau de détail (NRD) fait partie de la phase de préparation.

Notre objectif est de boucler la NRD finale d'ici la fin du troisième trimestre 2024.

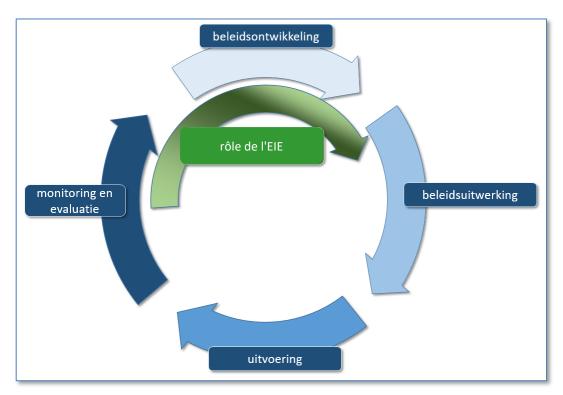
Dans cette phase de préparation, nous voulons également élaborer le plan de communication et de participation. L'interaction et la coopération avec les municipalités, l'agence de l'eau du Limbourg et le gouvernement joueront un rôle important à cet égard. Nous associerons également nos partenaires régionaux à ce processus de manière organisée.

Nous devrons attendre de voir comment la consultation avec le gouvernement se déroulera, en fonction de la manière dont le gouvernement souhaitera définir davantage son rôle de régie dans le domaine de l'espace. Dans tous les cas, nous discuterons avec nos municipalités et l'agence de l'eau de la manière de concrétiser le rôle de régie de la Province.

#### 2.3 Quel rôle l'EIE peut-elle jouer à cet égard ?

La contribution d'une évaluation des incidences sur l'environnement au renforcement de la Vision environnementale consiste principalement à fournir un aperçu des incidences sur l'environnement selon différents scénarios pour les principaux caps fixés pour les régions de notre province. Cela peut aller au-delà de l'obligation légale d'évaluer l'impact environnemental de la politique proposée.

La préparation du projet de renforcement de la POVI comportera une phase au cours de laquelle nous rassemblerons les éléments fondamentaux disponibles (y compris l'EIE). Ce processus conduira sans aucun doute à son tour à de nouvelles idées et conclusions (« processus itératif »). L'essentiel sera de donner un aperçu des arbitrages qui ont été faits au cours de ce processus et qui ont conduit à des choix dans le projet qui sera ensuite mis en consultation.



Le rôle de l'EIE est d'inscrire des tâches à l'ordre du jour à l'aide d'une description du cadre de vie, d'évaluer (les tensions entre) les options politiques envisagées et de visualiser les conséquences possibles (opportunités et risques) des choix politiques. Le chapitre 4 aborde ce sujet plus en détail.



#### 3 Les défis qui attendent le Limbourg

#### 3.1 Le Limbourg dans un monde qui évolue

Le monde est plus grand que seul le Limbourg, et il y a des tendances et des évolutions dans le Limbourg et au-delà qui (peuvent) affecter la situation future du Limbourg. Le Limbourg est confronté à divers développements et défis sociétaux majeurs, tels que l'adaptation au climat, la transition énergétique, la transition des zones rurales, le défi du logement, des défis similaires à ceux rencontrés par l'ensemble des Pays-Bas et des défis spécifiques au Limbourg, qui ont souvent un impact spatial ou un impact sur la qualité de l'environnement, des défis qui se renforcent mutuellement ou au contraire s'opposent.

La proposition spatiale de décembre 2023 mentionnée ci-avant fournit un aperçu des principaux défis dans le domaine physique, y compris leur traduction en objectifs concrets. Ces défis sont décrits sous trois angles : perspectives pour l'agriculture et la nature, organisation de réseaux pour l'énergie et l'économie (circulaire), villes et régions vivables. L'annexe 3 de la proposition spatiale énumère tous les objectifs, y compris leur origine, leur statut et leur poids. Pour ces descriptions des défis et objectifs, nous renvoyons à la proposition spatiale. ( <a href="https://www.limburg.nl/onderwerpen/omgeving/regie-ruimteclaims/">https://www.limburg.nl/onderwerpen/omgeving/regie-ruimteclaims/</a>).

Comme nous l'avons mentionné, nous nous appuierons logiquement sur les connaissances décrites dans les 12 chapitres thématiques pour les thèmes découlant de la POVI actuelle. Les politiques et les actions en place qui contribuent à la « vision gratifiante » décrite dans la POVI (par exemple en matière d'énergie, d'économie, de développement des campus, d'eau, de nature, de prospérité générale, d'exploitation minière post-gel, de Télescope Einstein) seront bien sûr « recalibrées », peut-être traduites plus en détail, mais pas nécessairement révisées. Dans tous les cas, il s'agit de problématiques et défis sociétaux qui se situent à l'échelle régionale (parfois aussi suprarégionale) et qui nécessitent une approche à l'échelle régionale ou supralocale afin d'être finalement correctement étoffés ou réalisés par le biais d'un processus décisionnel [essentiellement] local. La régie de l'espace par la Province concernera donc des choix et des lignes d'action qui, bien qu'ils se situent toujours quelque part au niveau local, nécessitent une coordination principalement supra-locale.

La différence entre la POVI 2021 et la POVI à renforcer portera donc principalement sur l'intégration de la politique axée sur les régions, dans laquelle la cohérence entre tous les problématiques et défis pour les différentes zones de notre province sera traduite de manière réductible en un cap principal pour le développement souhaité. Et dans lequel des choix sont opérés concernant les points de friction et les problématiques de choix évoqués précédemment. La typologie de la région (histoire et caractéristiques d'une zone) jouera un rôle reconnaissable à cet égard. Il est donc nécessaire d'établir des plans cartographiques pour rendre l'intégration visible et plus concrète. C'est pourquoi il ne doit - comme l'ont noté les États provinciaux - et il n'y aura pas de surprise. L'interprétation et les choix qui seront faits sur la base des connaissances acquises seront ensuite du ressort des États provinciaux.

Il est de plus en plus souhaitable de parvenir à une bonne coordination entre les utilisations du sous-sol et entre les fonctions souterraines et aériennes des sites et des zones. La vision tridimensionnelle nécessaire à cet effet sera approfondie au cours de la période à venir. Nous gardons à l'esprit la différence entre le sol (la partie supérieure du sous-sol, la couche vivante) et le sous-sol plus profond. Nous intégrerons des perspectives actuelles sur des sujets existants tels que l'archéologie, les fouilles, les eaux souterraines et l'énergie géothermique.

#### 4 Le cadre d'évaluation et de comparaison

#### 4.1. Le cœur du projet d'EIE : évaluer les effets des choix politiques

Dans l'EIE, nous évaluerons les effets des choix politiques (alternatifs), le cas échéant et si possible par zone.

En principe, le cadre d'évaluation couvre **tous les aspects** qui (peuvent) être pertinents pour évaluer les effets (du cadre de vie) et opérer des choix. En raison de la réglementation relative à l'EIE, le cadre d'évaluation contient au moins tous les thèmes pertinents relatifs au cadre de vie physique. Nous souhaitons inclure dans l'EIE les autres thèmes (sociaux, économiques) pertinents pour les choix politiques afin d'affiner la POVI. Nous pensons que ce choix correspond bien à l'objectif de la Loi sur la planification environnementale, à savoir :

« La présente loi, dans la perspective du développement durable, de l'habitabilité du pays et de la protection et de l'amélioration de l'environnement, vise les objectifs interdépendants suivants : a) réaliser et maintenir un cadre de vie physique sûr et sain et une bonne qualité environnementale, et b) gérer, utiliser et développer efficacement le cadre de vie physique afin de répondre aux besoins de la société » [Loi sur la planification environnementale, article 1.3].

La description des conséquences sera principalement qualitative, sous la forme de points positifs et négatifs.

Nous n'allons pas « sous-peser » les avantages et les inconvénients pour chaque zone. En effet, cela ne rend pas justice à l'impact attendu pour chaque indicateur individuel. De plus, en tant qu'élément fondamental pour renforcer la POVI, le projet d'EIE doit clarifier les fondements des choix, de sorte que l'exécutif provincial et les États provinciaux puissent s'appuyer sur ces éléments.

Dans tous les cas, une partie de l'évaluation consistera à préparer une évaluation passive. Cela est nécessaire en raison de l'impact potentiel de la politique proposée sur les sites Natura 2000.

#### 4.2. Quels indicateurs utiliserons-nous?

L'annexe 2 contient le cadre d'évaluation que nous avons utilisé aux fins du projet d'EIE POVI2021. Pour chaque thème, le cadre décrit les aspects qui ont été inclus et la manière dont ils ont été concrétisés sous la forme d'indicateurs.

Ce cadre d'évaluation a également été utilisé aux fins de la « description du Limbourg » dans la POVI2021. Nous utiliserons à nouveau cet état des lieux comme référence (situation 0) dans le projet d'EIE pour le renforcement de la POVI. Si nécessaire et dans la mesure du possible, nous mettrons à jour cette description. Dans la mesure du possible, nous la compléterons également au niveau de chaque zone.

Ce cadre d'évaluation constitue la base méthodique de l'approche du projet d'EIE pour la POVI renforcée.

Nous examinerons à nouveau ce cadre d'évaluation au début du processus. Nous le faisons dans le contexte des cadres politiques adoptés et des indicateurs associés du *Plan d'indicateurs pour la période 2023-2027*. En effet, ces indicateurs constituent une base commune de faits et de connaissances au sein de la Province et sont inclus dans la base de données provinciale. Les (géo)données collectées et développées dans le cadre de l'EIE seront reprises dans cette base de données provinciale.

#### Annexe 1: Termes et abréviations

Développement autonome

Changements intervenant indépendamment de la réalisation des plans et projets.

Décret EIE

Le décret EIE (« Besluit milieueffectrapportage, Besluit m.e.r. ») est un règlement d'administration public relatif à l'évaluation des incidences sur l'environnement. Le décret EIE est essentiel pour déterminer si une procédure d'EIE (évaluation) doit être menée lors de la préparation d'un projet ou d'une décision.

Éléments fondamentaux

Répartition thématique des thèmes de la Vision environnementale. Ces éléments sont précisés dans le document en termes d'ambitions, d'objectifs, de défis et d'options politiques.

Commission d'évaluation des incidences sur l'environnement (Commission EIE)

Commission d'experts indépendants qui conseille l'autorité compétente sur le contenu souhaité du rapport sur les incidences environnementales et, à un stade ultérieur de l'examen, émet un avis sur la qualité du rapport d'incidences sur l'environnement.

Évaluation des incidences sur l'environnement (EIE)

La procédure d'évaluation des incidences sur l'environnement est un outil d'aide à la décision qui consiste à établir, évaluer et utiliser un rapport sur les incidences environnementales et à évaluer a posteriori les conséquences environnementales de la mise en œuvre de l'activité pour laquelle un rapport sur les incidences environnementales a été préparé.

EIE

Document public évaluant les effets d'une activité ou d'un plan proposé sur l'environnement physique.

NRD

Note relative à la portée et au niveau de détail (« Notitie Reikwijdte en Detailniveau ») : Document dans lequel l'autorité compétente annonce son intention de préparer une EIE.

Évaluation afférente :

L'évaluation afférente examine si la politique proposée affecte les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Projet d'EIE

Le projet d'EIE est le rapport requis pour les projets posant le cadre des activités futures.

POVI2021

Vision environnementale provinciale du Limbourg (« Provinciale Omgevingsvisie Limbourg »), la Vision environnementale actuellement en vigueur pour la province du Limbourg, adoptée en 2021.

#### Annexe 2 : Cadre d'évaluation projet EIE POVI 2021

Cette annexe reprend le cadre d'évaluation utilisé pour le projet d'EIE POVI 2021.

Les thèmes figurent dans la colonne de gauche. Les couleurs permettent de distinguer les personnes (humain, jaune), la planète (environnement, vert) et la prospérité (richesse, bleu). Chaque thème est divisé en aspects (deuxième colonne). Il s'agit en quelque sorte de sous-thèmes, une subdivision supplémentaire du thème. Chaque aspect fait l'objet d'une brève explication qui en précise la signification. Pour certains aspects, la situation dans le Limbourg a également été abordée de manière spécifique.

La colonne la plus à droite contient les indicateurs. Il s'agit de données ou de cartes mesurables qui reflètent l'aspect concerné. Les indicateurs sont utilisés pour soutenir les évaluations et les arbitrages dans l'EIE.

Thème	Aspect	Explication	Indicateurs
	Qualité de l'air (NO <sub>2</sub> , PM10, odeurs)	La qualité de l'air est un facteur donné pour la santé humaine, entre autres. Des concentrations élevées de polluants peuvent entraîner des troubles respiratoires. Les nuisances olfactives provenant des fermes d'élevage ou de l'industrie, par exemple, peuvent incommoder les habitants.	<ul> <li>Concentrations moyennes de particules et d'oxydes d'azote</li> <li>Expériences de nuisances olfactives</li> </ul>
	Pollution sonore	Les nuisances sonores peuvent entraîner des problèmes de santé. L'industrie et le transport (routier, ferroviaire et aérien) sont les principaux « faiseurs de bruit » aux Pays-Bas. Les zones de tranquillité sont des zones où les gens peuvent jouir de calme et de silence. La proximité de ces zones est positive pour le niveau de pollution sonore.	<ul> <li>Niveaux de bruit moyens</li> <li>Distance moyenne par rapport aux zones de tranquillité</li> </ul>
	Aspects pédologiques	Les contaminants présents dans le sol peuvent entraîner des problèmes de santé. L'émergence de nouvelles substances inconnues, telles que les PFAS, fait de la qualité des sols une préoccupation pour la santé humaine.	Nombre de sites présentant un risque de pollution des sols
Un cadre de vie sain et sûr	Sécurité extérieure	La sécurité extérieure concerne les risques pour les personnes et l'environnement lorsque des substances dangereuses sont utilisées, stockées et transportées. Elle concerne, par exemple, le stockage du GPL et le transport du gaz naturel par des gazoducs à haute pression. Ce risque est généralement exprimé en termes de risque spécifique au site (probabilité d'un accident) et	<ul> <li>Population à l'intérieur des contours de risque</li> <li>Dépassement des normes</li> </ul>
	Sécurité routière	de risque collectif (mesure de l'ampleur d'un accident).  La Province du Limbourg a pour objectif de réduire à 0 le nombre de morts sur les routes provinciales. Cet objectif est repris par l'Organisation régionale pour la sécurité routière du Limbourg ( <a href="https://www.rovl.nl/">https://www.rovl.nl/</a> ). La grande majorité des accidents de la route sont dus au comportement humain. Mais l'aménagement des routes et des infrastructures a également une incidence sur la sécurité routière.	Nombre d'accidents sur le réseau routier provincial
	Protection contre les inondations	Avec le changement climatique, les inondations sont un problème urgent. La sécurité de l'eau ne tient pas seulement compte des risques d'inondation, mais aussi de l'aménagement des zones et des conséquences d'éventuelles catastrophes.	<ul> <li>Superficie des sols imperméabilisés (zone urbaine)</li> <li>Dépassement des normes de protection contre les inondations</li> </ul>
	Climat (chaleur)	En raison du changement climatique, les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes dans notre pays. En raison de la chaleur, les gens peuvent rencontrer des problèmes de santé tels que l'essoufflement ou l'insomnie. Ce phénomène se produit principalement dans les zones urbaines. Un aménagement prévoyant suffisamment de verdure et d'eau peut réduire considérablement la chaleur.	<ul> <li>Nombre de zones d'attention pour le stress thermique</li> <li>Pourcentage de verdure et d'eau par quartier</li> </ul>

Social Logement Logement Un cadre de vie attrayant	Zones résidentielles de qualité	La qualité du cadre de vie résidentiel est déterminée par la présence de petits équipements physiques et sociaux (parkings, lieux de rencontre tels que parcs, aires de jeux, équipements sociaux, présence de commerces de détail etc.) ainsi que par l'image du quartier.	•	Quantité de verdure dans le quartier Proximité des espaces verts (publics) Proximité des équipements Degré de nuisance
	Qualité de la zone rurale	Le cadre de vie en dehors des zones résidentielles doit également être accueillant et accessible. La proximité de zones calmes et sûres encourage les gens à sortir et à faire de l'exercice. Il est souhaitable que tous les habitants disposent d'un moyen efficace et attrayant de se rendre dans la zone périphérique pour s'y reposer et s'y divertir.	•	Proximité de zones de loisirs Proximité de réserves naturelles Valeur d'agrément du paysage Pollution/dégradation
	Équilibre du parc de logements (nombre et qualité)	Un bon parc de logements se caractérise par un bon équilibre entre l'offre et la demande. Il ne s'agit pas directement du nombre de maisons, mais plutôt de leur type. L'évolution de la population et de la composition des ménages nécessite une adaptation du parc de logements.	•	Évolution de la composition des ménages Répartition régionale du parc immobilier Répartition location/vente Satisfaction à l'égard du logement
	Qualité du logement (énergie / structure / durables dans le temps)	Un deuxième aspect du thème du logement est la qualité du logement lui-même. La qualité énergétique donne une idée de la performance énergétique du logement et du potentiel d'économies. La qualité structurelle des bâtiments est importante pour la santé des habitants.	•	Pourcentage de logements neutres en énergie Pourcentage de logements durables dans le temps
	Dynamisme social	Les événements et autres activités sociales destinés à différents groupes cibles (à court et à long terme) dans une région créent de l'animation et ont une importance économique et sociale.	•	Nombre d'événements par trimestre Nombre d'activités culturelles Vie nocturne
	Sécurité sociale	La sécurité sociale désigne la mesure dans laquelle une personne se sent en sécurité et protégée du danger causé par un individu et/ou un groupe dans un espace et/ou un environnement donné. Le concept de sécurité sociale peut être divisé en une composante subjective et une composante objective : la mesure dans laquelle les personnes font l'expérience ou perçoivent l'(in)sécurité (subjective) et, d'autre part, la probabilité d'une infraction réelle (objective).	•	Contrôle social Visibilité Cohésion sociale Sens de la sécurité Accessibilité des voies d'évacuation/en cas de catastrophes Présence d'auteurs potentiels.
	Cohésion sociale	Un bon cadre de vie social se caractérise également par la cohésion sociale : la mesure dans laquelle les habitants d'un quartier font l'expérience d'une implication mutuelle et d'un lien avec les personnes du quartier.	•	Part du bénévolat  Participation à la vie politique locale  Participation aux activités sportives et culturelles  Nombre de contacts sociaux  Nombre d'associations (de quartier)  Initiatives/participation d'habitants.
	Niveau d'approvisionnement	La proximité et la taille des équipements influent également sur la qualité du cadre de vie. L'existence de commerces, de restaurants ou d'établissements médicaux en nombre suffisant et l'accès facile à ces	•	Nombre d'équipements à proximité Accessibilité des équipements Taux d'inoccupation des commerces

		établissements sont des éléments importants dans l'évaluation du cadre de vie.	
Capital écologique	Qualité des sites Natura 2000	Cet aspect décrit l'état des sites Natura 2000. Ces réserves naturelles sont divisées en types d'habitats. La sensibilité aux perturbations a été déterminée pour chaque type d'habitat. Le degré de perturbation est une indication de la qualité de l'espace naturel. Les dépôts d'azote et la dessiccation sont les facteurs de perturbation qui provoquent les plus grands problèmes.	<ul> <li>les zones de types d'habitats à conserver;</li> <li>nombre d'espèces VHR à conserver</li> <li>Dépôt d'azote: dépassement ou sous-dépassement de la valeur de dépôt critique</li> <li>Niveaux moyens des eaux souterraines dans et autour du site Natura 2000 par rapport aux niveaux minimaux nécessaires des eaux souterraines</li> </ul>
	Qualité du Réseau naturel	Le Réseau naturel des Pays-Bas est l'ensemble des zones naturelles existantes et nouvelles à créer avec une protection inscrite dans les Visions environnementales. La Province, en collaboration avec le gouvernement et les municipalités, est responsable de la protection de ce réseau. Depuis la décentralisation des tâches liées à la nature en 2011, les provinces sont les seules responsables du subventionnement des tâches liées à la nature en ce qui concerne la « nouvelle nature », l'aménagement axé sur la nature et la gestion de la nature.	<ul> <li>Étendue du Réseau naturel</li> <li>Zone de nouvelle nature réalisée</li> <li>Superficie en gestion subventionnée de la nature</li> <li>Nombre d'espèces protégées par rapport aux valeurs de référence de 1980</li> <li>Conditions abiotiques</li> </ul>
	Réseau naturel de cohérence (possibilités de migration/adaptati on pour la flore et la faune)	Pour rendre la flore et la faune plus résistantes aux changements dans la qualité de l'habitat (par exemple, en raison du changement climatique, mais aussi des changements dans le niveau des eaux souterraines, etc.) et pour protéger les populations contre les effets de l'isolement (par exemple, en raison de la consanguinité/de la dérive génétique, etc.	<ul> <li>Zone de tremplins appropriés entre les réserves naturelles dans le NNN</li> <li>Nombre de barrières infranchissables entre les zones naturelles appartenant au NNN</li> <li>Répartition des zones naturelles</li> </ul>
	Biodiversité	La biodiversité est le terme générique qui désigne la variété des espèces et des types d'habitats qui existent sur Terre. La biodiversité contribue à la propreté de l'eau, à la fertilité des sols, à la stabilité du climat et fournit de nombreux services écosystémiques (tels que la pollinisation des cultures agricoles). La biodiversité s'est considérablement réduite au cours des derniers siècles ; ce processus s'est poursuivi à un rythme soutenu au cours des dernières décennies, en particulier en dehors des réserves naturelles.	<ul> <li>Répartition des espèces animales et végétales protégées.</li> <li>Richesse en espèces des réserves naturelles à l'intérieur et à l'extérieur du NNN</li> <li>Nombre/répartition des espèces exotiques envahissantes</li> </ul>

		T	1	1
Sol, eau et sous-sol	Émissions de gaz à effet de serre / part des énergies renouvelables	La forte augmentation des émissions de gaz à effet de serre au cours des dernières décennies est à l'origine du réchauffement de la planète et du changement climatique. La réduction de ces émissions est essentielle pour éviter que le réchauffement ne se poursuive. L'accord de Paris sur le climat contient les accords mondiaux à cet effet. L'utilisation accrue des énergies renouvelables réduit les émissions de gaz à effet de serre.	•	Émissions de CO <sub>2</sub> Part des énergies renouvelables
	Consommation d'énergie	La consommation totale d'énergie est un indicateur clé pour ce thème. Cela en dit long sur le degré d'économie d'énergie. Une diminution de la consommation d'énergie réduit également la tâche de transition énergétique.	•	Consommation totale d'énergie Consommation moyenne d'énergie par habitant Consommation moyenne d'énergie par m² d'activité
	Utilisation de matières premières primaires	L'utilisation de matières premières primaires doit être encore réduite pour moins épuiser la terre. Il est possible d'y parvenir en travaillant de manière plus circulaire. Le recyclage des déchets et des matières premières réduit l'impact sur l'environnement.  (http://limburgcirculair.com/)	•	Utilisation des ressources
	Approvisionneme nt en eau potable (eaux souterraines)	L'eau est peut-être bien la « ressource » la plus importante pour l'homme. Les compagnies des eaux extraient l'eau des nappes phréatiques profondes pour alimenter toutes nos installations. La croissance de la population et des activités entraîne une augmentation de la demande en eau. Les nappes phréatiques profondes constituent une part importante de nos ressources.	•	Étendue de l'approvisionnement en eau potable
	Qualité des eaux souterraines profondes	La qualité des eaux souterraines est un aspect important pour l'homme et l'environnement.  Récemment, la qualité a suscité de plus en plus d'inquiétudes. En raison de l'augmentation des contaminants de substances inconnues, la qualité des eaux souterraines diminue de plus en plus.	•	Pourcentage de conformité aux normes de la directive-cadre sur l'eau
	Qualité des eaux de surface	La qualité des eaux de surface est importante pour l'homme et la nature. Elle comprend la qualité chimique, la qualité biologique et la qualité physique (température).	•	Pourcentage conforme aux normes de la directive- cadre sur l'eau Qualité des eaux de baignade
	Niveaux des eaux souterraines	Les eaux souterraines peu profondes constituent une ressource importante pour notre faune et notre flore. Pour cultiver et préserver certains types de nature, le niveau des nappes phréatiques ne doit pas trop baisser.	•	Niveau moyen des eaux souterraines au printemps Niveau moyen le plus bas des eaux souterraines

				1
Capital historique	Quantité d'eau de surface (espace pour l'eau)	L'étendue des eaux de surface est un facteur important pour plusieurs raisons. Pour les grands fleuves, cela est important pour la fonction de transport. Pour les cours d'eau plus petits, une étendue et un espace suffisants sont importants pour préserver l'écologie et le paysage. Une plus grande étendue rend également l'eau plus résistante. En outre, l'eau a une fonction de refroidissement dans et autour des zones urbaines.	•	Étendue des eaux de surface
	Systèmes d'approvisionnem ent en eau résistants au climat	Le changement climatique entraîne des fluctuations plus importantes. Les périodes de grande sécheresse sont plus fréquentes et les averses deviennent plus intenses. Le réseau d'eau doit être suffisamment robuste pour faire face à ces fluctuations. La collecte et l'infiltration des eaux de pluie au niveau local contribuent à réduire les effets de la sécheresse. L'aménagement de zones de débordement donne à l'eau de surface l'espace dont elle a besoin en cas de fortes pluies.	•	Respecter les normes régionales en matière d'inondation
	Qualité (chimique/physiqu e) des sols et des eaux souterraines	La qualité chimique et physique des sols est une question environnementale importante. La bonne qualité du sol est importante pour la fertilité du sol et la qualité des cultures. L'utilisation de pesticides, entre autres, exerce une pression sur la qualité des sols et des eaux souterraines.	•	(Risque de) contaminants Proportion de produits chimiques dans le sol et les eaux souterraines
	Stabilité des sols (érosion/mouvem ent)	Outre la qualité chimique et physique du sol, l'érosion et le mouvement du sol sont également des éléments importants. L'émergence de la nappe phréatique dans l'ancienne zone minière, par exemple, provoque une légère élévation du sol dans le Limbourg.	•	Degré de mouvement du sol Degré de stabilité du sol
	Valeurs archéologiques	La présence ou l'absence de vestiges archéologiques dans le sous-sol pèse également dans les choix d'aménagement du territoire. La valeur des archives du sol peut être affectée par des travaux de terrassement (tels que des labours profonds), par l'abaissement du niveau de la nappe phréatique (risque d'oxydation du matériel archéologique organique) ou, au contraire, par une élévation extrême du niveau du sol.	•	Protection des valeurs archéologiques Perception et sensibilisation aux archives du sol (ou conservation et développement du patrimoine archéologique ?)
	Valeurs culturelles et historiques	Les valeurs culturelles et historiques telles que les monuments (appartenant au gouvernement, à la province ou à la municipalité), les zones de conservation des villes et des villages protégés et les structures de valeur culturelle et historique dans le paysage sont protégées par des lois et des règlements.	•	Conservation et développement des valeurs du patrimoine culturel/patrimoine Utilisation des monuments

	Valeurs terrestres	Les valeurs terrestres sont les éléments du paysage qui renseignent sur la genèse naturelle (géomorphologique) d'une région. Le Limbourg possède les plus anciens gisements géologiques des Pays-Bas. Celles-ci ont été créées principalement par les anciens fleuves Rhin et Meuse. Cela se traduit par des paysages caractéristiques, tels que les dunes et les terrasses de la Meuse.	•	Visibilité / reconnaissance des valeurs géologiques
	Valeurs paysagères	Le paysage est le résultat de l'utilisation du sous-sol et de l'histoire. Il est importante d'en reconnaître la valeur. Les valeurs paysagères contribuent à la qualité du cadre de vie.	•	Préservation du caractère du paysage
	Sites de travail en équilibre	L'offre de main-d'œuvre est en partie déterminée par la disponibilité de sites de travail (correspondants).  Espace pour les activités commerciales dans la bonne catégorie et au bon endroit. À l'heure actuelle, il ne s'agit pas tant d'accroître l'offre que de mieux adapter l'offre existante à la demande du marché.	•	Offre (qualitative et quantitative) de lieux de travail/parcs d'affaires
Climat d'implantation	Potentiel de main- d'œuvre	Le potentiel de main-d'œuvre de la population est un deuxième aspect du climat d'implantation. Un personnel en nombre suffisant, doté d'une formation et de qualifications adéquates, contribue à déterminer si la province est un lieu attractif pour une entreprise. Le niveau d'éducation de la main-d'œuvre joue également un rôle important à cet égard.	•	Taille de la population active Niveau d'éducation de la population active
Climat d'i	Accessibilité des sites de travail	Un réseau logistique de qualité est très important pour le bon fonctionnement des entreprises et de l'économie dans son ensemble. L'accessibilité des sites de travail pour les personnes et les marchandises est déterminée par la qualité des systèmes d'infrastructure.	•	Proximité du réseau routier principal Proximité des transports publics Proximité des réseaux aériens, ferroviaires et fluviaux Proximité des terminaux de transbordement multimodaux Durée moyenne du trajet domicile-travail
	Secteurs de pointe	Les secteurs de pointe du Limbourg ont une importance qui dépasse les frontières de la province. Le pôle agricole autour de Venlo jouit d'un prestige (inter)national et Chemelot et VDL Nedcar sont également connus au niveau national et international.	•	Compétitivité / Rentabilité Position internationale Produits innovants
Travail et revenus	Revenu disponible	L'aspect « revenu disponible » exprime l'impact que les mesures peuvent avoir sur le patrimoine des habitants.  Les mesures relatives aux nouveaux équipements ou à la production d'énergie renouvelable, par exemple, peuvent ainsi être évaluées en fonction des conséquences financières pour les habitants du Limbourg.	•	Revenu moyen par ménage Montant des charges fixes

		Les plateformes logistiques regroupent de multiples	•	Options de transfert
		formes de transport. L'accessibilité du Limbourg s'en	•	Valorisation des hubs de transports publics
	Plateformes	trouve améliorée. À ces points nodaux, les gens		
	logistiques de	peuvent passer à d'autres modes de transport.		
	qualité	L'existence de services tels que l'accueil et le		
		commerce, ainsi que l'aspect de ces nœuds,		
		contribuent à leur qualité.		
		L'accessibilité internationale est importante pour les	•	Connexions avec les pays étrangers (par les routes,
	Accessibilité internationale	habitants et les entreprises. Le Limbourg est relié à		l'eau, le rail, l'air et les oléoducs)
		l'Allemagne et à la Belgique par des routes, des voies		
		navigables, des voies ferrées, des voies aériennes et		
		des pipelines. L'aéroport de Maastricht-Aachen (MAA)		
		est l'aéroport de la province ; les aéroports d'Eindhoven		
		et de Weeze sont également situés à courte distance.		